

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1587

présenté par
M. Mesnier, rapporteur

ARTICLE 19

À la première phrase de l'alinéa 14, supprimer les mots :

« non codifiées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.